Agir Audit et Gestion
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Inscrits au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrits à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

O.G.E.C Saint Pierre

7 Rue Villeneuve
01000 Bourg en Bresse

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Agir Audit et Gestion
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Inscrits au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrits à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

O.G.E.C Saint Pierre

7 Rue Villeneuve
01000 Bourg en Bresse

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Ogec St Pierre

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Août 2009.

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de l'opinion exprimée,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur l'application des principes comptables indiqués dans l'annexe, la réalité et l'évaluation des principaux actifs et l'exhaustivité des principaux passifs. Ces travaux ont été faits sur la base des éléments disponibles à ce jour.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES.

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données au conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels, qui vous ont été mis à disposition préalablement à votre assemblée générale.

Fait à BOURG -en- BRESSE
Le 1er décembre 2009

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de Lyon

C. BABAD

KPMG

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Bilan

Association

OGEC SAINT-PIERRE

Au : 31/08/2009

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/08/2008
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Total				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	6 944 628	3 871 506	3 073 122	3 382 426
		Inst. techniques, mat.out.industriels	1 053 998	710 991	343 007	333 059
		Autres immobilisations corporelles	217 320	115 314	102 005	66 894
		Immobilisations grevées de droits	2 406 426		2 406 426	2 612 295
		Immobilisations corporelles en cours	2 628 147		2 628 147	214 643
		Avances et acomptes				
		Total	**13 250 521**	**4 697 812**	**8 552 708**	**6 609 319**
	Immobilisations financières (2)	Participations	1 448		1 448	1 448
		Créances rattachées à des participations	191 976	71 000	120 976	131 907
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	46 536		46 536	41 232
		Autres immobilisations financières	50		50	
		Total	**240 011**	**71 000**	**169 011**	**174 588**
Total		**I**	**13 490 532**	**4 768 812**	**8 721 720**	**6 783 907**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements	70 175		70 175	49 351
		En cours de productions biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Total	**70 175**		**70 175**	**49 351**
	Avces et acptes versés sur commandes					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	64 553	64 553		4
		Autres créances	282 369		282 369	511 561
		Total	**346 922**	**64 553**	**282 369**	**511 565**
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	33 601		33 601	118 522
		Charges constatées d'avance (4)	38 959		38 959	37 258
Total		**II**	**489 659**	**64 553**	**425 105**	**716 697**
Charges à répartir sur plusieurs exercices		**III**				
Primes de remboursement des emprunts		**IV**				
Ecart de conversion Actif		**V**				
Total de l'actif		**(I+II+III+IV+V)**	**13 980 191**	**4 833 365**	**9 146 826**	**7 500 605**
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				10 931	10 931
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutaires compétents					
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle					
	Dons en nature restant à vendre					
	Autres					

Comptabilité tenue en euros

KPMG

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Bilan
OGEC SAINT-PIERRE

Au : 31/08/2009

* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

	Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs – Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		1 431 443	1 431 443
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves		38 112	38 112
	Report à nouveau		(300 895)	(456 194)
	Résultat de l'exercice		74 012	155 299
Fonds associatifs – Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	Apports		2 291 498	2 171 936
	Legs et donations			
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
	Ecarts de réévaluation			
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		289 034	329 697
	Provisions réglementées			
	Droits des propriétaires (commodat)		2 406 426	2 612 295
	Total	I	**6 229 632**	**6 282 587**
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges		185 589	205 707
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)			
	Total	II	**185 589**	**205 707**
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 811 558	276 833
	Emprunts et dettes financières divers (3)		307 717	826
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		124 148	132 915
	Dettes fiscales et sociales		299 838	297 026
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		171 463	285 280
	Autres dettes		8 872	10 449
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance (1)		8 005	8 979
	Total	III	**2 731 604**	**1 012 310**
	Ecart de conversion passif	IV		
	Total du passif	(I+II+III+IV)	**9 146 826**	**7 500 605**
Renvois	(1) Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an		8 005	8 979
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		143 360	74 697
	(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements donnés	Sur les legs acceptés			
	Autres			

Comptabilité tenue en euros

KPMG

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Compte de résultat
OGEC SAINT-PIERRE

Période de l'exercice	01/09/2008	31/08/2009	* Mission de Présentation
Période de l'exercice précédent	01/09/2007	31/08/2008	Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue : Biens			
Production vendue : Services liés à des financements réglementaires		1 413 826	1 356 655
Production vendue : Autres services		2 842 986	2 743 907
Sous total		**4 256 813**	**4 100 562**
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions d'exploitation		85 220	91 658
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		31 294	13 043
Cotisations			
Contributions volontaires			
Autres produits (1)		171 540	144 185
Total des produits d'exploitation	I	**4 544 868**	**4 349 450**
Charges d'exploitation			
Marchandises : Achats		61 431	65 819
Marchandises : Variation de stocks			
Matières premières et autres approvisionnements : Achats			
Matières premières et autres approvisionnements : Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (2)		1 701 673	1 513 945
Impôts, taxes et versements assimilés		147 854	144 269
Salaires et traitements		1 373 922	1 351 483
Charges sociales		590 100	539 970
Dotations d'exploitation - sur immobilisations : amortissements		540 711	531 298
Dotations d'exploitation - sur immobilisations : provisions			
Dotations d'exploitation - sur actif circulant : provisions		15 748	14 091
Dotations d'exploitation - pour risques et charges : provisions		3 529	18 075
Subventions accordées par l'association		3 469	2 763
Autres charges			
Total des charges d'exploitation	II	**4 438 440**	**4 181 717**
Résultat d'exploitation	(I-II)	**106 428**	**167 732**
Opér. commun			
Excédents ou déficits transférés	III		
Déficits ou excédents transférés	IV		
Produits financiers			
Produits financiers de participations			
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		3 489	7 938
Autres intérêts et produits assimilés		344	318
Reprises sur provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers	V	**3 834**	**8 256**
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		47 441	13 890
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières	VI	**47 441**	**13 890**
Résultat financier	(V-VI)	**(43 607)**	**(5 633)**
Résultat courant avant impôt	(I-II+III-IV+V-VI)	**62 820**	**162 098**
Renvois			
(1) Dont : Dons			
Legs et donations			
Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature			
(2) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		8 488	9 609
(2) Y compris redevances de crédit-bail : immobilier			

Comptabilité tenue en euros

Compte de résultat (suite)

OGEC SAINT-PIERRE

Période de l'exercice	01/09/2008	31/08/2009	* Mission de Présentation
Période de l'exercice précédent	01/09/2007	31/08/2008	Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

			Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestions		17 271	1 451
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		120	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels	VII	**17 391**	**1 451**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestions		3 556	8 251
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		141	
	Total des charges exceptionnelles	VIII	**3 697**	**8 251**
	Résultat exceptionnel	(VII-VIII)	**13 694**	**(6 799)**
Participations des salariés aux résultats		IX		
Impôts sur les sociétés		X	2 502	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		XI		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		XII		
	Total des produits	(I+III+V+VII+XI) XIII	**4 566 094**	**4 359 158**
	Total des charges	(II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	**4 492 081**	**4 203 859**
	Excédent ou déficit	(XIII-XIV)	**74 012**	**155 299**

Evaluation des contributions volontaires en nature

Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		

Comptabilité tenue en euros

KPMG

OGEC Saint-Pierre

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2009 Montants exprimés en EUR

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

Table des matières

1 Faits majeurs
1.1 Evènements principaux de l'exercice
1.1.1 Evolution pluriannuelle de la population scolaire
1.1.2 Tarifs pratiqués 2008/2009
1.2 Principes comptables et méthodes de base

2 Informations relatives au bilan
2.1 Actif
2.1.1 Immobilisations incorporelles
2.1.2 Immobilisations corporelles
2.1.3 Tableau des immobilisations
2.1.4 Détail des investissements enregistrés au cours de l'exercice 2008/2009
2.1.5 Tableau des amortissements
2.1.6 Amortissement des immobilisations
2.1.7 Immobilisations grevées de droits
2.1.8 Immobilisations financières
2.1.9 Créances
2.1.10 Actif circulant – Classement par échéance
2.1.11 Actif circulant - Dépréciation
2.2 Passif
2.2.1 Tableau des réserves et provisions
2.2.2 Fonds associatifs sans droit de reprise
2.2.3 Fonds associatifs avec droit de reprise
2.2.4 Droits des propriétaires (commodat)
2.2.5 Engagements pris en matière de retraite
2.2.6 Engagements pris en matière de retraite relatifs au personnel enseignant
2.2.7 Engagements pris en matière de retraite relatifs au personnel OGEC
2.2.8 Etat des échéances des dettes

3 Informations relatives au compte de fonctionnement
3.1 Prestations de services liées à des financements réglementaires
3.2 Etat des travaux d'entretien réalisés au cours de l'exercice 2008/2009
3.3 Effectif du personnel enseignant et non enseignant (Equivalence temps complet)
3.4 Résultat exceptionnel

4 Engagements
4.1 Garantie des dettes financières

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

1.1.1 Evolution pluriannuelle de la population scolaire

CONTRAT D'ASSOCIATION	NOMBRE D'ELEVES					
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
ECOLE	**552**	**534**	**543**	**575**	**566**	**591**
Notre Dame	246	252	243	260	256	271
St Louis	306	282	300	315	310	320
Collège	673	669	676	712	738	731
Lycée	384	412	446	455	472	456
SECONDAIRE	**1.057**	**1.081**	**1.122**	**1.167**	**1.210**	**1.187**
POST BAC	**56**	**52**	**50**	**44**	**39**	**45**
TOTAL ETABLISST	**1.665**	**1.667**	**1.715**	**1.786**	**1.815**	**1.823**
EXTERNES	687	626	611	591	560	571
DEMI-PENSIONNAIRES	800	866	909	1.000	1.055	1.074
PENSIONNAIRES	178	175	195	195	200	178

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

1.1.2 Tarifs pratiqués 2008/2009

ECOLE (10 mensualités pour l'année scolaire)

- SCOLARITE

- Maternelles	45,00 €
- Primaires	45,00 €

N.B. : Une réduction de 10 € est accordée aux familles résidant à BOURG EN BRESSE, PERONNAS, ST DENIS et VIRIAT ; ces communes versant le forfait communal dans le cadre du contrat d'association.

- REPAS + Encadrement (facturés à l'unité) ..... 4,80 €

COLLEGE (10 mensualités pour l'année scolaire)

- Scolarité	56,00 €
- Demi-pension	78,00 €
- Pension	345,00 €

LYCEE (10 mensualités pour l'année scolaire)

- Scolarité	72,00 €
- Demi-pension Lycée	81,00 €
- Pension Lycée	345,00 €

SCOLARITE BTS (8 ou 9 mensualités pour l'année scolaire)

- Scolarité BTS	105,00 €

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

1.2 Principes comptables et méthodes de base

Les comptes annuels de l'exercice 2008/2009 ont été établis et présentés conformément aux dispositions réglementaires (plan comptable général et son adaptation au secteur associatif) et au plan comptable spécifique des établissements d'enseignement privé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En application du règlement 99-01 des associations, il a été retenu pour principe que les contributions volontaires (équivalent loyer) ne soient pas comptabilisées en compte de classes 6 et 7. Ces contributions volontaires sont mentionnées dans l'annexe en engagement hors bilan.

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

2.1.3 Tableau des immobilisations

	Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Total II					
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui	2 826 536			205 869	2 620 667
	install. agenc. amén.	6 660 187	101 655	31 103	351	6 730 387
	Install. techn., matériel, outillage	971 250	102 198	25 833	(6 383)	1 053 998
	Install. générales, ag. am. divers					
	Matériels de transport	13 720	11 845	8 842		16 723
	Mat. bur. et informatique, mobilier	165 009	54 875	19 288		200 596
	Immob. corp. en cours immobiliers	214 643	2 628 147		214 643	2 628 147
	mobiliers					
	Avances et acomptes immobiliers					
	mobiliers					
	Total III	**10 851 347**	**2 898 722**	**85 067**	**414 480**	**13 250 521**
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	204 355		10 931		193 424
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immob. financières	41 232	5 354			46 586
	Total IV	**245 588**	**5 354**	**10 931**		**240 011**
	Total général (I+II+III)	**11 096 935**	**2 904 076**	**95 998**	**414 480**	**13 490 532**

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

2.1.4 Détail des investissements enregistrés au cours de l'exercice 2008/2009

INVESTISSEMENTS REALISES	270 573
a) Ecole Saint-Louis	**36 627**
- Honoraires Architecte +Apave Bâtiment Cabuchet	4 305
- Ensemble placards coulissants locaux administratifs	2 153
- Self enfants	27 795
- Autolaveuse	2 374
b) Ecole Notre-Dame	**17 572**
- Honoraires bureau d'études salles de classe	322
- Façades rue de Varenne	16 201
- Poste informatique + imprimante	1 049
c) Collège Saint-Pierre	**98 744**
- Projecteurs Cour principale	2 829
- Friteuse cuisine	5 741
- Poste informatique (accueil téléphonique)	953
- Ensemble poste informatique de sauvegarde Administratif	4 694
- Onduleur	513
- Equipements financés par la taxe d'apprentissage	50 182
- Equipements informatiques financés par le Conseil Général	19 179
- Photocopieur salle des professeurs	14 653
d) Lycée	**109 386**
- Régulation en cascade des chaudières	35 791
- Labo Histoire/géo	3 437
- Studio : aménagement douches et sanitaires	8 821
- Cellule de refroidissement	5 717
- Four mixte gaz	10 764
- Poste informatique (accueil téléphonique)	1 001
- Sono / Foyer	1 320
- Véhicule Jumpy + remorque	11 845
- Equipements financés par la taxe d'apprentissage	16 037
- Photocopieur salle des professeurs	14 653
e) Internat	**8 244**
Renouvellement lits internat garçons	8 244

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

INVESTISSEMENTS EN COURS AU COLLEGE	**2 613 796**
a) Construction restaurant scolaire + salles classe et préau (dont immobilisations en cours au 31/08/2008 = 208.351 €)	2 463 243
b) Equipements restaurant scolaire	29 378
c) Aménagements salles musique et arts plastiques	72 021
d) Aménagements foyer (création salle de foyer sous le préau)	49 154
INVESTISSEMENTS EN COURS AU LYCEE	**14 352**
Démolition bâtiment préfabriqué en vue de la construction d'un restaurant scolaire	14 352
TOTAL GENERAL	**2 898 721**

2.1.5 Tableau des amortissements

	Immobilisations	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Total II					
Immobilisations corporelles	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui	207 347	871			208 218
	install. agenc. amén.	3 284 654	409 736	31 103		3 663 287
	Install. techn., matériel, outillage	638 190	98 634	25 833		710 991
	Install. générales, ag. am. divers					
	Matériels de transport	13 720	2 020	8 842		6 899
	Mat. bur. et informatique, mobilier	98 114	29 589	19 288		108 415
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	**4 242 027**	**540 852**	**85 067**		**4 697 812**
	Total général (I+II+III)	**4 242 027**	**540 852**	**85 067**		**4 697 812**

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

2.1.6 Amortissement des immobilisations

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	20 à 25 ans
Aménagement des constructions	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel scolaire	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.7 Immobilisations grevées de droits

Conformément aux recommandations de la FNOGEC, s'appuyant sur la position du Conseil National de la Comptabilité (Note du 13 mars 2007), le droit d'utilisation gratuite et temporaire des bâtiments scolaires a été valorisé et comptabilisé pour la 1ère fois au 31/08/2007 au niveau :

- de l'actif immobilisé (immobilisations grevées de droit) = 2.805.930 €
- et des fonds associatifs (droit des propriétaires) = 2.805.930 €

Ce droit d'usage gratuit est amorti sur la base des durées retenues (contrepartie compte 229100 « Droit des propriétaires »).

Sites	SHON pondéré	Coût au m² de reconstruction à neuf au 31/08/07	Valeur à neuf actualisée au 31/08/07	Taux retenu	Durée retenue	Valeur du droit d'usage au 31/08/2008	Valeur du droit d'usage au 31/08/2009
Ecole St Louis/St Vincent	2.250 m²	1.000 €	2.250.000 €	1,5 %	1 an	51.000 €	37.095 €
Ecole Notre Dame	1.124 m²	1.000 €	1.124.000 €	1,5 %	1 an	16.860 €	18.531 €
Salle polyvalente Poncet	200 m²	1.000 €	200.000 €	1,5 %	15 ans	42.000 €	39.000 €
Collège St Pierre	5.367 m²	1.000 €	5.367.000 €	1,5 %	15 ans	1.127.070 €	1.046.565 €
Lycée St Pierre	6.442 m²	1.000 €	6.442.000 €	1,5 %	15 ans	1.352.820 €	1.256.190 €
Internat Garçons	900 m²	1.000 €	900.000 €	1,5 %	2,67ans	22.545 €	9.045 €
TOTAL	**16.283 m²**		**16.283.000 €**			**2.612.295 €**	**2.406.426 €**

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

2.1.8 Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

• Participation au capital de la SCI St Pierre	1.448 €
• Prêts à la construction	46 537 €
• Avance à la SCI St Pierre	191 976 € (1)
• Dépôt de garantie	50 €

(1) Cette avance, destinée à permettre à la SCI de rembourser ses annuités d'emprunt et de s'acquitter de la TVA, s'éteint progressivement par imputation des loyers depuis le 25/12/2002, date à laquelle l'emprunt a été soldé.

Par ailleurs, une provision de 71.000 € a été constituée progressivement de telle sorte qu'au terme du bail à construction prévu le 15/09/2020, cette avance sera soldée.

2.1.9 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.10 Actif circulant – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.1.11 Actif circulant - Dépréciation

Les créances détenues auprès des familles à la date de clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100 %, soit 64 553 €.

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau des réserves et provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves				
Réserves statutaires Réserves pour investissement Réserves de trésorerie Réserve d'intervention Autres réserves	38 112			38 112
Total réserves	**38 112**			**38 112**
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques d'emploi Autres provisions pour risques Provisions pour indemnité de départ à la retraite Provisions pour grosses réparations - biens en propriété - biens en commodat - biens en location	205 707	3 529	23 646	185 589
Total	**205 707**	**3 529**	**23 646**	**185 589**
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - financières	71 000			71 000
Sur stocks et en cours				
Sur comptes familles ou élèves	56 452	15 748	7 647	64 553
Autres provisions pour dépréciation				
Total	**127 452**	**15 748**	**7 647**	**135 553**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		19 277	31 294	

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

2.2.2 Fonds associatifs sans droit de reprise

2.2.2.1 Apports et subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'association

a) Apport de l'Association du Foyer Saint Louis - Saint Vincent : **11.383,90 €**

- Destiné à financer l'aménagement du foyer sur le site du lycée, 7 rue Villeneuve.

b) Subventions versées par le Conseil Général **: 156.311,13 €**

- Destinées à financer divers travaux sur les sites des Collèges Saint Pierre et Saint Louis - Saint Vincent.

c) Subvention versée en 1994 par l'Association Diocésaine : **182.938,82 €**

- Destinée à financer la mise en conformité et la réhabilitation de l'internat de la Maison Jean-Marie Vianney.

d) Subvention versée par l'Association de Villeneuve : **304.812,35 €**

- Résultant de la vente du pavillon situé 21 rue de la Basilique, du bâtiment préfabriqué situé 10 rue Villeneuve, ayant permis d'apporter l'autofinancement à la réhabilitation de l'internat des filles rue Villeneuve
- Résultant de la vente du studio de l'immeuble Poncet
- Résultant de la vente d'une partie du site de l'Ecole Saint-Louis – 25 rue Gabriel Vicaire

2.2.3 Fonds associatifs avec droit de reprise

Rappel :

Jusqu'au 31 août 2001, les subventions "Loi Falloux" et "Loi Astié" perçues au titre des travaux et équipements étaient inscrites au compte "1316 – Subventions d'investissement sur biens non renouvelables" et étaient rapportées au résultat sur la durée d'amortissement des biens financés.

Depuis l'exercice 2001/2002, ces subventions sont inscrites au compte "1036 – Subventions d'investissement sur biens renouvelables" et ne sont plus rapportées au résultat. Les plans d'amortissement des subventions antérieures ont été maintenus.

Cette position est conforme aux préconisations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (bulletin n° 122 – juin 2001).

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

2.2.3.1 *Apports et subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'association*

a) Apport avec droit de reprise de l'Association de Villeneuve : 700.000 €

b) Subventions versées par le Conseil Régional : 430.938 €

- **23.782 €** pour la mise en conformité et la rénovation de l'escalier Est du bâtiment principal du lycée.
- **12.348 €** pour l'acquisition d'équipements informatiques en section BTS.
- **50.500 €** pour la mise en conformité de la chaufferie, la réfection des canalisations de chauffage et l'installation de vannes de régulation de chauffage au Lycée.
- **23.700 €** pour l'aménagement de salles de classes destinées aux sections techniques.
- **24.450 €** pour l'équipement d'une salle EXAO.
- **53.228 €** pour l'aménagement d'un foyer réalisé courant 2003.
- **72.495 €** pour la mise en conformité du bloc scientifique et la réfection des façades.
- **73.621 €** pour la réfection de toitures et façades et le remplacement de la menuiserie extérieure.
- **25.325 €** pour travaux de restructuration et de réhabilitation de la salle des professeurs et l'extension du CDI.
- **27.550 €** au titre des équipements informatiques et de la mise en réseau des matériels.
- **21.352 €** au titre des équipements informatiques (dotation 2007).
- **19.008 €** au titre des équipements informatiques (dotation 2008).
- **3.579 €** au titre de la régulation thermique de la chaufferie (dotation 2009).

c) Subventions versées par le Conseil Général : 1.160.561 €

- **57.135 €** issues du droit Falloux 1999 St Louis St Vincent ayant financé (avec l'accord du Conseil Général) l'aménagement de salles de classes au nouveau Collège St Louis St Pierre - Rue Samaritaine.
- **57.918 €** issues du droit Falloux 2000 St Louis St Vincent ayant financé (avec l'accord du Conseil Général) l'aménagement de salles de classes au nouveau Collège St Louis St Pierre - Rue Samaritaine.
- **65.503 €** issues du droit Falloux 2000 St Pierre ayant financé l'achèvement des travaux de réhabilitation du bâtiment principal des salles de classes ainsi que les façades.
- **71.582 €** issues du droit Falloux 2001 St Pierre destinées à financer la réhabilitation de l'Hôtel de Varenne au Collège St Louis St Pierre - Rue Samaritaine.

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

- **60.581** € issues du droit Falloux 2001 St Pierre destinées à financer la réhabilitation de l'Hôtel de Varenne au Collège St Louis St Pierre - Rue Samaritaine.
- **20.584** € au titre des équipements informatiques 2001, 2002 et 2003.
- **140.404** € issues du droit Falloux 2002 destinées à poursuivre le financement de la réhabilitation de l'Hôtel de Varenne.
- **10.348** € au titre des équipements informatiques 2004.
- **101.027** € issues du droit Falloux 2003 destinées à financer la mise en conformité de la chaufferie, la mise en place d'une régulation thermique et le remplacement des canalisations de chauffage.
- **101.654** € issues du droit Falloux 2004 destinées à financer l'aménagement de l'internat des filles (collégiennes) pour mise aux normes de sécurité.
- **13.735** € au titre des équipements informatiques 2005.
- **100.772** € issues du droit Falloux 2005 destinées à financer la mise aux normes du bâtiment du foyer et CDI, la réfection de la toiture de ce même bâtiment ainsi que celle de la façade côté pignon.
- **13.976** € au titre des équipements informatiques 2006.
- **15.436** € au titre des équipements informatiques 2007.
- **96.749** € issues du droit Falloux 2006 destinées à financer le renouvellement des équipements de cuisine et la réfection de façades.
- **17.738** € au titre des équipements informatiques 2008.
- **99.435** € issues du droit Falloux 2007 destinées à financer la 1ère tranche sur la construction d'un nouveau bâtiment avec un réfectoire en rez-de-chaussée, 8 salles de classe au 1er étage et un préau (la 1ère tranche concernant les travaux de démolition et les travaux préparatoires à la construction).
- **19.179** € au titre des équipements informatiques 2009.
- **96.805** € issues du droit Falloux 2008 destinées à financer partiellement la 2ème tranche de la construction du nouveau bâtiment

2.2.3.2 *Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association*

a) Subventions versées par le Conseil Régional au titre de la loi Astié (sections techniques) et de la loi Falloux (enseignement général) : financement à hauteur de 50 %

- **323.954** € pour la mise en conformité et la rénovation de l'internat des garçons.
- **39.637** € pour la détection incendie au Lycée.

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

- **13.720 €** pour la réfection de salles d'enseignement technique.
- **114.809 €** pour la mise en conformité et la rénovation de l'internat des filles.
- **9.970 €** pour la mise en conformité et la rénovation du hall d'entrée du lycée.

*b) **Subventions versées par le Conseil Général au titre de la loi Falloux : financement en principe à hauteur de 86 % des investissements***

- **130.022 €** pour la mise en conformité et la rénovation du bâtiment principal de classes du Collège.
- **62.058 €** pour la mise en conformité et la rénovation du self du Collège.

Le taux d'amortissement pratiqué sur ces deux types de subventions est conforme aux instructions données par le Conseil Régional et le Conseil Général :

- Matériel informatique 3 ans
- Equipements 5 ans
- Gros matériels 10 ans
- Aménagement des locaux 15 ans

*c) **Taxe d'apprentissage (quote-part affectée aux investissements) versée au collège et au lycée par les entreprises, destinée à financer les équipements pédagogiques et informatiques***

- Montant brut cumulé au 31 août 2009 : **336.259 €**

Le taux d'amortissement pratiqué sur ce type de subvention est de 5 ans.

2.2.4 Droits des propriétaires (commodat)

cf. note 2.1.7

2.2.5 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés et les professeurs au titre des indemnités de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'établissement à l'âge de la retraite est évalué à 185.590 € (charges comprises) au 31/08/2009.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provision pour risques et charges.

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

Evolution par année	Enseignants	Personnel OGEC
Cumul au 31/08/2008	27 722	177 985
Reprise provision	- 23 647	0
Dotation	0	3.529
Cumul au 31/08/2009	**4 075**	**181 514**

2.2.6 Engagements pris en matière de retraite relatifs au personnel enseignant

Un accord signé le 16/09/2005 par les partenaires institutionnels de l'Enseignement Catholique a défini les modalités de perception à titre transitoire et de manière dégressive de l'indemnité de départ en retraite des professeurs de l'enseignement privé sous contrat.

Cet accord intervient dans le cadre de la loi du 5 janvier 2005 qui prévoit à terme, la cessation du versement, par les établissements privés, de l'indemnité de départ à la retraite des professeurs.

Cependant, la loi prévoit une extinction progressive de l'indemnisation jusqu'au 31/08/2010.

La base de l'indemnité s'élève à 1 mois de salaire avec la prise en compte de la dégressivité suivante :

- Départ entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2005 100 %
- Départ en 2006 80 %
- Départ en 2007 60 %
- Départ en 2008 40 %
- Départ entre le 1er janvier 2009 et le 31 août 2010 20 %

Pour les enseignants et documentalistes ayant au moins 30 ans d'ancienneté dans l'établissement, la base de l'indemnité s'élève à 1,5 mois de salaire pour les seules années 2005 et 2006 avec les taux suivants :

- Départ entre le 1er septembre 2005 et le 31 décembre 2005 100 %
- Départ en 2006 80 %

Pour les années suivantes (2007 à 2010) la base de l'indemnité sera de 1 mois selon les taux mentionnés ci-dessus.

L'engagement pris en matière de retraite a été entièrement comptabilisé en provision pour risques et charges au 31/08/2009 en tenant compte de la dégressivité définie selon les modalités d'attribution précisées ci-dessus.

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

2.2.7 Engagements pris en matière de retraite relatifs au personnel OGEC

L'engagement de retraite est calculé sur les bases suivantes :

- Convention collective applicable dans l'association
- Taux d'actualisation retenu : 2 %
- Age moyen de départ en retraite : 62 ans
- Taux moyen de charges sociales : 52 %

2.2.8 Etat des échéances des dettes

2.2.8.1 Emprunts auprès des établissements de crédit

Désignation et échéance	Capital restant dû début ex.	Capital échu au cours de l'exercice	Total (restant dû en fin d'ex.)	à moins d'un an	à + 1 an et - 5 ans	à + 5 ans	Date extinction
C.E. 1999	37 173	34 256	2 917	2 917			05/09/2009
B R A 2002	164 963	35 789	129 174	37 583	91 591		01/12/2012
Cr. Mutuel 2008			1 536 108	37 516	401 219	1 097 373	(1)
	202 136	**70 045**	**1 668 199**	**78 015**	**492 810**	**1 097 373**	

(1) Emprunt en cours : L'emprunt de 3.000.000 €, contracté le 10 avril 2008 auprès du Crédit Mutuel Bressan, et destiné à financer en partie la construction d'un bâtiment de 550 m² de trois niveaux (restauration 8 salles de classe – préau aérien) est en cours de mobilisation. Le cumul des sommes débloquées au cours de l'exercice 2008/2009 s'élève à 1.536.107,86 €. L'intégralité de l'emprunt devrait être mobilisée d'ici la fin de l'année 2009.

2.2.8.2 Emprunts et dettes financières divers

Une ligne de crédit de 500.000 € a été négociée auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement de travaux de remise aux normes de sécurité du bâtiment scolaire Cabuchet à l'école Saint-Louis. Elle est consentie pour une durée de 12 ans à compter du 14 novembre 2005.

Le montant de la présente autorisation sera donc réduit de 1/12ème à chaque date anniversaire.

Cette ligne de crédit est utilisée soit en totalité, soit partiellement, en fonction du niveau de trésorerie de l'OGEC Saint-Pierre. Au 31/08/2009, la ligne de crédit était mobilisée à hauteur de 307.181 €.

Au 14 novembre 2009, compte-tenu des 4 années d'amortissement elle sera plafonnée à 333.333 €.

2.2.8.3 Autres dettes

Toutes les autres dettes sont à échéance de moins d'un an à la clôture de l'exercice.

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

3 Informations relatives au compte de fonctionnement

3.1 Prestations de services liées à des financements réglementaires

	Ecole	Collège	Lycée B.T.S.
Etat			
a) Forfait externat collège			
- 80 premiers élèves		725.29	
- à partir du 81ème		400.99	
- classes techno		471.30	
- UPI		2 112.81	
b) Forfait externat lycée			
- Enseignement général			434.09
- Sections techniques			431.27
- Classes post-bac (BTS)			536.08
Participation des collectivités			
- Bourg / Péronnas / St Denis / Viriat	642,00		
Conseil Général de l'Ain			
a) Fonctionnement frais de personnel			
- 80 premiers élèves		316,95	
- à partir du 81ème		182,75	
- classes techno		214,81	
b) Fonctionnement matériel		215,56	
Région Rhône-Alpes			
a) Fonctionnement frais de personnel			
- Enseignement général			190.95
- Sections techniques			189.70
- Sections BTS			235.81
b) Fonctionnement matériel			
- Enseignement général			245.73
- Sections techniques			265.38
- Sections BTS			337,95
Total perçu ou à percevoir	**280 554**	**639 922**	**453 861**
Taxe d'apprentissage affectée au fonctionnement			**39 490**
Total global	**1 413 827**		

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

3.2 Etat des travaux d'entretien réalisés au cours de l'exercice 2008/2009

ECOLE NOTRE-DAME	**10 348 €**
• Réfection cheminée et enduit mur mitoyen	7 439 €
• Cloison placard	2 010 €
• Travaux divers plomberie	899 €
ECOLE ST LOUIS	**7 968 €**
• Comptage EDF	1 203 €
• Travaux divers	6 765 €
COLLEGE	**11 963 €**
• Réfection mur terrasse	4 270 €
• Coffret de désenfumage	1 798 €
• Remise aux normes installations électriques	661 €
• Caniveaux	2 043 €
• Divers entretien	3 191 €
LYCEE	**69 047 €**
• Tapis de protection gymnase	3 389 €
• Parquet gymnase	50 000 €
• Panneaux basket	1 122 €
• Marquage sol gymnase	4 904 €
• Chauffage/plomberie/zinguerie	1 523 €
• Maintenance portail électrique	875 €
• Installations électriques (Labo histoire/géo)	3 376 €
• Location bennes et évacuation gravats démolition	2 727 €
• Divers entretien	1 129 €
INTERNAT	**335 €**
• Garçons	335 €
TOTAL GENERAL	**99 661 €**

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

3.3 Effectif du personnel enseignant et non enseignant (Equivalence temps complet)

	2008/2009
Fonctionnement des locaux / Cuisine	16
Encadrement éducatif	24
Administration générale / Direction	12
Total personnel non enseignant	**52**
Enseignants hors contrat	4
Professeurs sous contrat	120
Total personnel enseignant	**124**
Total	**176**

3.4 Résultat exceptionnel

	31/08/2009	31/08/2008
• Rentrées sur créances amorties	722 €	1.060 €
• Autres produits exceptionnels de l'exercice	969 €	391 €
• Dons de particuliers	15 580 €	
• Produits sur cessions d'immobilisations	120 €	
Sous-total produits exceptionnels	**17 391 €**	**1 451 €**
• Créances de l'exercice irrécouvrables	2 457 €	62 €
• Charges exceptionnelles diverses	1 240 €	8 188 €
Sous-total charges exceptionnelles	**3 697 €**	**8 251 €**
Résultat exceptionnel	**+ 13 694 €**	**- 6 800 €**

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

4 Engagements

4.1 Garantie des dettes financières

- L'emprunt Caisse d'Epargne de septembre 1999 (289.653,13 €) est assorti d'une garantie en intérêts et capital octroyée par le Conseil Général de l'Ain.

  Solde du capital restant dû au 31/08/2009 : 2.916 €

- L'emprunt BRA de novembre 2002 (340.000 €) est assorti d'une caution accordée par le Conseil Général de l'Ain.

  Solde du capital restant dû au 31/08/2009 : 129.174 €

- Le remboursement de la ligne de crédit consentie en novembre 2005 et novembre 2006 par la Caisse d'Epargne (500.000 €) est assorti d'une promesse d'affectation hypothécaire, au profit de la Caisse d'Epargne, d'un immeuble sis à Bourg en Bresse, Rue Emilien Cabuchet.

  Montant de la ligne de crédit utilisée au 31/08/2009 : 307.181 €

- L'emprunt Crédit Mutuel d'avril 2008 (3.000.000 €) est assorti de cautions personnelles et solidaires accordées par :

  - Ville de Bourg 450.000 €
  - Conseil Général de l'Ain 1.590.000 €
  - Association de Villeneuve 960.000 €

  Somme mobilisée au 31/08/2009 : 1.536.108 € (cf. note 2.2.8.1).

© 2009 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International, une coopérative de droit suisse. Tous droits réservés.

Agir Audit et Gestion
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Inscrits au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrits à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2009

O.G.E.C Saint Pierre

7 Rue Villeneuve
01000 Bourg en Bresse

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 Mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons que hormis la perception par votre association des frais de scolarité, de pension, de demi-pension ou de frais annexes relatifs à la scolarisation des enfants des administrateurs concernés, il ne nous a été donné avis d'aucune convention.

Fait à BOURG -en- BRESSE
Le 1er décembre 2009

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de Lyon
C. BABAD